

Inspections réalisées en vue de la certification Novoclimat

Les inspections réalisées lors de la construction visent à déterminer si la construction répond aux exigences et à l'esprit du concept Novoclimat développé par l'Agence de l'efficacité énergétique. Elles touchent ainsi les éléments qui ont une influence directe sur la certification de la maison, soit les 32 caractéristiques techniques obligatoires d'une maison Novoclimat, et non pas l'application de l'ensemble des lois et des codes en vigueur.

Transmission d'informations à l'Office de l'efficacité énergétique

Le gouvernement fédéral, par le biais de l'Office de l'efficacité énergétique, finance une partie du coût des inspections effectuées en vue de la certification de votre maison. En contrepartie, l'Agence de l'efficacité énergétique transmet à l'Office des données sur votre maison telles l'adresse, la source principale d'énergie, le volume, le nombre d'étages etc. Aucune information concernant le ou les propriétaires n'est recueillie par l'Agence ni acheminée à l'Office.

Mise en garde concernant les appareils à combustible solide

Si un appareil à combustible solide (poêle ou foyer) doit être installé dans votre maison, veuillez prendre connaissance du présent avis concernant les rejets de fumée à l'intérieur de la maison.

Les rejets de fumée, même s'ils sont peu importants, **contaminent l'air et présentent toujours des risques pour la santé et la sécurité des occupants** et, de façon plus significative, pour les enfants, les gens âgés et les personnes souffrant de problèmes respiratoires. Ce problème sera accentué si la maison est pourvue d'une hotte de cuisinière trop puissante. Il pourra l'être davantage dans les maisons neuves, parce qu'elles sont généralement mieux construites et plus étanches aux infiltrations d'air extérieur. Par mesure de sécurité, le programme Novoclimat prévoit l'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone dans chaque pièce où il y a un poêle ou un foyer. Celui-ci alertera les occupants de la maison dans l'éventualité où un refoulement de fumée pouvant présenterait des risques d'empoisonnement.

Éléments contribuant à la réduction des risques de refoulement dans une maison

- Pour obtenir un tirage optimal, choisissez une **cheminée installée à l'intérieur** de la maison plutôt qu'à l'extérieur. La cheminée sera ainsi plus chaude lors de l'allumage et risquera moins de refouler la fumée.
- **Évitez l'usage simultané de la hotte de cuisinière et du poêle ou du foyer.** Si vous devez utiliser la hotte de cuisinière lorsque le poêle ou le foyer est en fonction, assurez-vous de toujours entrouvrir une fenêtre de la cuisine ou de la pièce où est situé l'appareil à combustion.
- Utilisez toujours votre appareil à sa pleine capacité en conservant les portes fermées pendant toute la combustion. Une combustion réduite, c'est-à-dire lors de « petits feux », ne génère pas un tirage suffisant et représente de plus grands risques de refoulement.
- Effectuez une vérification régulière du bon fonctionnement du **détecteur de monoxyde de carbone**. Pour plus de sécurité, il est recommandé de le remplacer à tous les 4 ou 5 ans.

Choix des appareils

- Choisissez d'abord un appareil à combustible solide avec des **portes plus étanches** (préférentiellement munies de garnitures d'étanchéité) et de fenêtres dont le verre est scellé au cadre. De même, l'appareil doit toujours être muni d'un **conduit d'amenée d'air extérieur pour alimenter la combustion** sans utiliser l'air intérieur de la maison.
- Optez pour une **hotte de cuisinière de puissance moyenne, ayant un débit d'air inférieur à 600 pieds cubes par minute**, pour éviter une dépressurisation excessive de l'air intérieur de la maison. **Si vous retenez un modèle dont le débit d'air est supérieur à 600 pieds cubes par minute**, l'installation d'un dispositif de compensation sera obligatoire. Il servira à compenser l'air aspiré par la hotte de cuisinière par de l'air neuf en provenance de l'extérieur. Il prévient ainsi une dépressurisation excessive de l'air intérieur de la maison, souvent responsable des rejets de fumée dans la maison.

Confirmation du propriétaire

Par la présente, je (nom en lettres moulées) _____
confirme avoir bien compris le contenu de ce document et en accepte les conditions et mises en
garde.

Signature _____ **Date** _____

2006-01-18